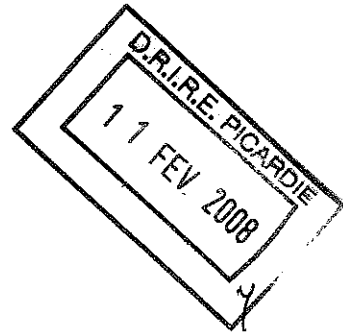


PREFECTURE DE L'OISE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Déclaration de changement d'exploitant

LE PREFET DE L'OISE
Officier de la Légion d'Honneur



Vu le code de l'environnement, notamment les livres V des parties législative et réglementaire ;

Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement fixée aux articles R511-9 à R511-10 du code de l'environnement ;

Vu l'article R512-68 du code de l'environnement relatif au changement d'exploitant d'une installation classée pour la protection de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 juin 2003 délivré à la société Usiphar, réglementant le fonctionnement de l'établissement situé à Compiègne (60205), 56 route de Choisy au Bac ;

Vu le récépissé préfectoral du 13 janvier 2004 prenant acte de la déclaration de changement d'exploitant souscrite par la société Aventis Pharma Specialites ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 janvier 2004 imposant la mise en œuvre de mesures de prévention de la légionellose ;

Vu le récépissé préfectoral du 8 septembre 2006 prenant acte de la déclaration de changement d'exploitant souscrite par la société Aventis Intercontinental ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2006 autorisant la société Aventis Intercontinental à modifier les installations de combustion dans son établissement de Compiègne ;

Vu la déclaration de changement d'exploitant pour l'établissement susvisé souscrite le 29 janvier 2008 par le directeur de la société Sanofi Winthrop Industrie ;

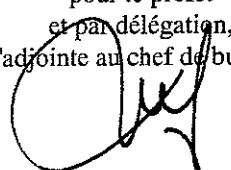
DONNE RECEPISSE

à la société Sanofi Winthrop Industrie, dont le siège social se trouve à Gentilly (94255), 82 avenue Raspail, de sa déclaration de changement d'exploitant susvisée.

Les conditions de fonctionnement de l'établissement, imposées au prédécesseur en nom, restent applicables.

Fait à Beauvais, le 1^{er} février 2008

pour le préfet
et par délégation,
l'adjointe au chef de bureau,



Nadine Courselle